

Le 21 janvier 2023 à 10h. le comité consultatif « Réseaux Mobiles » légalement convoqué, s'est réuni en présence de Madame et Messieurs, NOUVEAU Isabelle, BODIN Alain, THEVARD Nicolas, AMIOT Samuel, CANAT Christophe, CLAUDON Julien, DELMOTTE Marc et TARARI Amine.

Absents : Néant

COMPTE RENDU n° 1 DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 21 Janvier 2023

La séance a été ouverte en présence de Monsieur Le Maire formalisant l'ouverture de ce nouveau comité consultatif « Réseaux Mobiles » (ci-après CCRM)

Monsieur le Maire rappelle en préambule les « Règles de fonctionnement » d'un comité consultatif. La création de comités consultatifs et la détermination de leur composition relèvent de la libre décision du conseil municipal. Ces organes de concertation, qui font l'objet des dispositions de l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, peuvent comprendre des personnes qui n'appartiennent pas au conseil municipal. Concernant la présidence des comités, l'article précité précise que le président doit être membre du conseil municipal et désigné par le maire. A ce titre, Monsieur Samuel AMIOT a été nommé président (animateur) du CCRM. Ces comités sont des organes consultatifs dont le travail ne peut se substituer en rien à celui des commissions ou du conseil municipal.

Les 8 membres du Comité Consultatif sont nommés par arrêté du Maire et ne permet pas la nomination de suppléants.

Il est convenu entre les membres du comité consultatif qu'en cas d'absence d'une majorité de membres lors d'une réunion, les membres présents lors d'une séance du CCRM peuvent décider à la majorité son report afin de garantir l'expression de toutes les voies du projet de réflexion autour du besoin de téléphonie mobile à Raizeux.

Monsieur le Maire informe les membres des actualités récentes sur le projet d'installation d'une antenne à Raizeux et autres sujets connexes.

- La mairie de Raizeux a reçu un courrier de la préfecture, conviant les Maires des communes du Sud-Yvelines concernées par un projet d'installation d'antennes de téléphonie mobile. L'ordre du jour n'est pas connu mais la préfecture souhaite échanger avec les Maires des communes concernées qui rencontrent des divergences avec leurs administrés sur ce sujet.
- Monsieur le Maire a lu un article de Mr Barrot concernant le New deal mobile et notamment le cadre réglementaire qui encourage le partage des infrastructures passives et impose le partage d'installations actives dans certains cas, dont le but est d'atteindre la résorption des zones grises à 2027, avec mutualisation des pylônes. Le cadre réglementaire a ainsi été complété par l'article 30 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique. Cette nouvelle disposition prévoit que, dans les zones rurales à faible densité d'habitation et de population, l'opérateur devra indiquer, à la demande

du maire et dans le dossier d'information déposé en mairie, la justification de ne pas recourir à une solution de partage de sites ou de pylônes.

- Suite au traitement de la demande d'autorisation d'urbanisme de CIRCET, l'instruction du permis de construire est en cours et la mairie sera notifiée de la décision (attendue vers avril-mai 2023). Dans un second temps, Monsieur le Maire devra accepter ou refuser le permis de construire. En cas de refus du maire, l'opérateur pourra contester la décision en saisissant le Tribunal administratif. En cas d'arrêté positif, le délai de recours des tiers démarre pour une durée de 2 mois
Rappel : en cas d'accord de permis de construire, cela ne signifie pas la décision de construction de l'antenne. En effet c'est la convention signée entre l'opérateur et la commune qui sera délibérée lors d'un Conseil Municipal qui déclenchera la mise en œuvre du projet SFR.
- Partage de Résultat des sondages du Collectif « Pourquoi une antenne à Raizeux »:
 - Réunion Publique: 42 personnes / 1004 (+56 en secondaires) = 3,9% sont favorable à une réunion public. La question de mettre en place une réunion se pose, ou bien uniquement pour ces 42 personnes intéressées ou alors une information sous une autre forme ?
 - Population ayant signé la pétition contre le projet d'antenne: 92 soit 8,7% de la population. Rapporté au nombre de foyers (car plusieurs signataires pour un foyer) 52 foyers / 450, (11,5%), soit un peu plus d'un foyer sur 10.
- Les antennes dans la région:
 - Hermeray: permis en cours pour Orange
 - St Hilarion : un pylône, mais sans antenne. Orange devait s'y installer mais s'est finalement rétracté. L'affaire est en justice entre Orange et TDF (Opérateur d'infrastructures et de réseaux numériques)
 - Poigny la Forêt : antenne déjà installée
 - Epernon : Projet d'antenne sur le plateau de la Diane déplacé (pré des vaches) sur autre versant par rapport à RaizeuxEt d'autres antennes plus lointaines :
 - St Léger
 - Thoiry
 - Bullion

Monsieur le Maire rappelle que des cônes de vue ont été réalisées et sont à disposition. Dans le cas où l'antenne verrait le jour, les élus travailleront pour masquer au mieux ce qui pourrait l'être notamment par la plantation de haies sur le périmètre de l'Antenne afin de cacher au moins tous les locaux techniques au pied du mât.

Départ de Monsieur le Maire laissant le CCMR poursuivre les échanges

Objectif du Comité Consultatif

Le CCMR, après que chaque membre ait pu émettre son avis sur son objectif principal, a retenu à l'unanimité l'objectif principal suivant : « Fournir aux élus une analyse factuelle des besoins, conséquences, contraintes, et solutions du projet d'antenne à Raizeux ».

Sur cette base, les travaux qui seront réalisés par le CCMR seront livrés sous forme de synthèse ou de rapport permettant au conseil municipal de délibérer en connaissance de cause. Les membres du CCRM visent l'envoi du rapport aux conseillers municipaux en septembre 2023, pour une éventuelle délibération du conseil municipal en octobre 2023.

Rédacteur externe en soutien du CCRM

Pour les travaux de rédaction des compte rendu et du rapport/synthèse, le CCRM a décidé de s'octroyer les service d'un « Rédacteur » externe qui devra être soumis à la validation du conseil municipal.

Un premier devis a été demandé par la mairie afin d'avoir une première estimation budgétaire.

Le comité consultatif a fait état que le seul devis disponible était celui de la société Opticxs et demande à ce que d'autres sociétés puissent être sollicitées (cf. infra). Il est entendu que seul le conseil municipal aura capacité à délibéré de la société retenue même si le comité consultatif pourra émettre un avis.

Les demandes de devis devront reprendre les missions du devis d'Opticxs pour nous accompagner jusqu'en septembre (soit environ 10 séances de 2 heures), en retirant les missions de "rédaction des ordres du jour" et en y ajoutant "la rédaction du rapport final".

Les sociétés à solliciter proposée par le CCRM :

- Codexia : <https://www.codexa.fr/services/comptes-rendus/>
- Exanote : <https://www.exanote.fr>

Les devis seront demandés par la Mairie (action Samuel AMIOT pour solliciter le secrétariat) pour un retour si possible avant le 3 février et au plus tard le 10 février, date du prochain conseil municipal.

Le CCRM a également pensé à une secrétaire de mairie hors de Raizeux ou une secrétaire indépendante qui pourrait aussi réaliser ce travail (rémunéré évidemment).

Organismes extérieurs à solliciter

Afin que chaque membre du CCMR ait le même niveau d'information sur le sujet qui concerne ce comité consultatif, le CCMR peut demander l'intervention des organismes extérieurs de leur choix. Ainsi dans un premier temps, les membres du CCMR ont émis le souhait de rencontrer la société CIRCET pour une présentation du projet d'antenne aux Vallières et répondre à des questionnements du CCRM, ainsi que L'ARCEP pour expliquer les enjeux et aspects juridique du New Deal Mobile. Action Samuel Amiot pour prendre contact avec ces 2 organismes pour l'organisation des échanges.

Par ailleurs, le CCMR souhaiterait administrer un « sondage » à Raizeux dans le courant du mois de juin 2023. Les membres souhaiteraient également être accompagnés dans sa méthodologie et sa réalisation. La piste de sollicitation d'étudiants en marketing a été évoquée (Etablissement de Rambouillet, CCI de Chartes...).

Dossier du projet

Samuel AMIOT se renseigne quant à la transmission du dossier « Projet d'antenne » consultable physiquement en mairie en version dématérialisée pour les membres du CCMR.

Calendrier et prochaines étapes

Le CCMR souhaite se réunir au démarrage toutes les 2 ou 3 semaines. Les 4 prochaines séances se dérouleront le :

- Vendredi 3 février de 19h à 21h (avec intervention de CIRCET si disponible, et rédaction de la Feuille de route commune))
- Vendredi 17 février de 18h à 20h
- Samedi 11 mars de 10h à 12h
- Vendredi 31 mars de 19h à 21h

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures: a black one on the left, a large blue one in the middle, and a blue one on the right. The bottom row contains four signatures: a blue one on the left, a black one in the middle, a black one on the right, and a large black one at the bottom center.